# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Deconcentration

Question écrite n° 6218

### Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a ses declarations devant les prefets reunis le 26 avril 1993, declarations relatives a la politique de deconcentration et de globalisation des credits ainsi qu'au plan pluriannuel de deconcentration des personnels, demande a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire, de lui preciser l'etat actuel de mise en oeuvre de son action ministerielle a propos de laquelle il precisait alors qu'il avait annonce comme etant « grande ouverte, la reflexion sur l'articulation entre elles des administrations deconcentrees, les doubles emplois, les redondances qui generent des couts, des lenteurs et l'insatisfaction des usagers ».

### Texte de la réponse

Inauguree par le decret du 14 mars 1964 relatif a l'organisation des services de l'Etat dans le departement et a la deconcentration administrative, amplifiee par les decrets du 10 mai 1982 organisant les services de l'Etat dans les departements et les regions, pour aboutir a la loi d'orientation du 6 fevrier 1992 relative a l'administration territoriale de la Republique et au decret du 1er juillet 1992 portant charte de la deconcentration, la politique de deconcentration repose a present sur une nouvelle repartition des missions de l'Etat, fondee sur le principe de subsidiarite. Les services deconcentres sont affirmes comme l'echelon de droit commun. La complementarite des services de l'Etat est encouragee. Leur unite sous l'autorite du prefet est reaffirmee. L'articulation entre les services deconcentres est assuree par le prefet notamment grace aux conferences administratives regionales et aux colleges des chefs de service qui sont reunis avec regularite et dans certains cas ouverts a d'autres participants (responsables d'etablissements publics par exemple). Par ailleurs, des actions commune sont souvent conduites sous l'autorite des prefets, afin de mettre en synergie les moyens de l'Etat : il s'agit le plus souvent d'actions de formation et de communication, mais aussi de la mise en commun de moyens de fonctionnement ou informatiques permettant d'eviter les doubles emplois qui generent des couts. Afin de depasser les rigidites inherentes a toutes structures et de privilegier une apprehension globale des problemes a traiter pour une meilleure satisfaction des usagers, les procedures des chefs de projet et des poles de competence ont ete mises en oeuvre. A ce jour 300 chefs de projets environ ont ete designes, en particulier dans le domaine de la solidarite, de l'environnement de l'habitat urbain, et, 97 poles de competences ont ete mis en place, notamment en ce qui concerne la politique de l'eau, le developpement economique et l'emploi. La procedure des poles de competence, plus complexe et plus novatrice, puisqu'elle prevoit le regroupement des services ou des parties de services dont les missions sont complementaires est encore dans une phase d'experimentation. Apres evaluation, les experiences ayant donne satisfaction pourront faire l'objet d'une extension sur d'autres sites. Enfin, j'ai charge le directeur general de l'admnistration de l'elaboration d'un schema de reorganisation et de deconcentration du ministere d'ici le 30 janvier 1994 conformement aux instructions du Premier ministre qui avait effectivement fait part aux prefets le 26 avril de l'ambition du Gouvernement en matiere de deconcentration.

### Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE6218

**Auteur :** M. Deprez Léonce
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 6218
**Rubrique :** Administration
**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire
**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3285
**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4168